



## Programme de certificat honorifique pour les cadres juniors

### Une étape vers l'obtention du titre de membre agréée

RECONNU PAR LE Conseil canadien des ressources



#### Quel est l'objectif du programme d'accréditation des membres?

L'objectif du programme d'accréditation vise à encourager les membres à acquérir une croissance personnelle continue par l'intermédiaire de leur carrière professionnelle, de là l'objectif premier de l'A.C.C.S.A. qui consiste à promouvoir et à offrir une formation permanente à ses membres.

Le programme d'accréditation professionnelle reflète cet objectif et démontre notre engagement à l'atteindre. Ce programme encourage et reconnaît les individus qui, par leur expérience et la poursuite d'objectifs pédagogiques, atteignent des objectifs personnels et professionnels qui rehaussent simultanément le prestige et le calibre de la profession relative aux services alimentaires.

Le programme reconnaît la diversité des ressources humaines et professionnelles qui sont offertes ou qui sont en demande dans l'industrie des services alimentaires et de l'accueil. Il équilibre cette dichotomie par un programme d'accréditation commun.

#### Qu'est-ce que le programme d'accréditation des membres?

Il s'agit d'un programme de compétence professionnelle établi, pertinent et significatif offert par les associations canadienne et internationale des cadres des services alimentaires.

#### Que signifie la désignation M.A. (membre agréé)?

La désignation M.A. représente la réussite, les connaissances et les qualités de chef axées vers l'industrie des services alimentaires. Cette désignation reflète le grand prestige de l'A.C.C.S.A. et de l'A.I.C.S.A.

#### Quel est l'objectif du «programme de certificat honorifique pour les cadres juniors»?

L'objectif du programme de certificat honorifique pour les cadres juniors est d'encourager la croissance personnelle et professionnelle des cadres juniors, et d'inciter les membres juniors à obtenir une accréditation professionnelle et à participer activement à l'A.C.C.S.A.

**Quel est le lien entre le programme de «certificat» et le programme d'accréditation?** Tous les points obtenus dans le cadre du certificat honorifique pour les cadres juniors s'appliquent au critère de compétence pour l'obtention de l'accréditation.



**Qui est admissible?**

Tout membre junior d'une section de l'A.C.C.S.A. ou diplômé collégial ou universitaire qui est membre depuis un an à titre de cadre junior et qui est toujours membre junior au moment de la demande.

**Où peut-on se procurer les formules de demandes?**

Les formules de demande sont disponibles auprès du directeur des M.A. de votre section, de votre conseiller pédagogique ou d'un agent de liaison de la section junior.

**Y a-t-il des frais?**

Un chèque au montant de 20 \$ fait au nom de l'A.C.C.S.A. doit accompagner la demande.

**Y a-t-il une date limite?**

Oui, les demandes dûment remplies approuvées par le directeur des M.A. de votre secteur doivent parvenir au directeur national des M.A. avant le 31 décembre.

Les demandes sont alors soumises au comité de révision national des M.A. de l'A.C.C.S.A. pour étude. Les candidats sélectionnés seront invités à assister à une cérémonie de présentation lors de l'assemblée nationale annuelle de l'A.C.C.S.A.

**Doit-on accompagner la demande de pièces justificatives?**

Oui, tous les points réclamés doivent être accompagnés de pièces justificatives. Par exemple, un étudiant qui réclame des points pour avoir assisté aux rencontres de formation de la section junior doit présenter une carte d'activités NESTLÉ signée par le conseiller pédagogique ou l'agent de liaison pour chacune des séances à laquelle il a assisté.

On doit fournir un relevé d'emploi de l'employeur pour chacune des expériences de travail citées.

On doit aussi fournir une note de son conseiller pédagogique ou de son agent de liaison pour chaque activité de direction au sein de la section junior.

Combien de points sont-ils exigés?

Un total de 38 points est exigé.

**Voici le nombre de points minimum exigé par catégorie :**

Scolarité :	<b>22</b>
Expérience de travail :	<b>6</b>
Activités :	<b>3</b>
Postes de direction :	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>35</b>

**SCOLARITE :**

Diplôme collegial (2ans)	<b>20 points</b>
Diplôme universitaire (4ans)	<b>40 points</b>
Programme de formation à l'intention des internes diététiciens (1an)	<b>10 points</b>

En plus d'avoir réussi un programme collégial ou universitaire, le candidat doit avoir assisté à au moins vingt (20) séances de formation des sections junior ou senior.

On accorde 1/10 de point par heure d'apprentissage, y compris les rencontres de formation des sections junior ou senior. Des points supplémentaires peuvent être obtenus en assistant à des séminaires liés à l'industrie.

**EXPÉRIENCE DE TRAVAIL :**

Les points obtenus sont :

1/3 (0,33) pour chaque mois travaillé (minimum de 10 heures par semaine), sans égard au poste.

3,0 points par année pour un poste de superviseur dans l'industrie de l'accueil.

4,0 points par année pour un poste de directeur dans l'industrie de l'accueil.

**ACTIVITÉS**

5/10 (0,5) de point par année est accordé pour les membres juniors ou cadres juniors. L'exigence minimale pour obtenir des points à titre de membre est d'avoir assisté à quatre (4) rencontres de formation juniors ou seniors par année.

2,0 points sont accordés pour chaque assemblée nationale. L'exigence minimale pour réclamer ces points est d'avoir assisté à six (6) heures de séminaire par assemblée.

**ACTIVITÉS DE DIRECTION :**

Des points sont accordés pour un poste à titre de membre junior ou pour un membre junior de la direction au cours de la période de trois ans :

Président	<b>3.0</b>
Vice-président	<b>2.0</b>
Secrétaire	<b>2.0</b>
Trésorier	<b>2.0</b>
Direction d'un comité	<b>1.0</b>
Membre d'un comité	<b>0.5</b>

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

**National CFE Chair**  
**80 Cole Street**  
**Red Deer, Alberta**  
**T4P 2E7**  
**par courriel**

